

QUESTIONS ET RÉPONSES

Appel d'offres MAR23001-10180

Questions reçues

- **Question 1 : La répartition prévisionnelle des 40 coopératives par province/préfecture ;**
Réponse : L'intervention cible 40 coopératives opérant dans la zone du haut atlas touchée par le séisme de septembre 2023, notamment : la province de Taroudant, la préfecture de Marrakech, La province d'Al Haouz et la province de Chichaoua. La répartition sera déterminée avec le partenaire ODCO selon la grille de sélection que le prestataire devra proposer.
- **Question 2 : Si les communes ou localisations prévisionnelles des coopératives peuvent être communiquées ;**
Réponse : voir réponse à la question 1
- **Question 3 : Est-ce qu'il est prévu un regroupement géographique des visites ou interventions terrain afin d'optimiser les déplacements ;**
Réponse : afin d'optimiser les déplacements ;
 - **Voir point 5.3 des TDR : La formation se déroulera en 2 sessions : Une session pour un groupe de 20 personnes à Taroudant et une session pour un groupe de 20 personnes à Marrakech.**
 - **Le coaching sera individuel à distance et en présentiel selon les modalités détaillées dans le point 5.5 des TDR**
- **Question 4 : Est-ce que le prix à proposer concerne uniquement les honoraires et prestations des experts /consultants mobilisés dans le cadre de la mission, ou s'il doit également inclure les frais liés à la participation des 40 coopératives ciblées.**
Réponse : Le transport, la restauration et l'hébergement des participants aux formations seront assurés par Enabel. Ces frais ne doivent donc pas être intégrés dans l'offre financière du soumissionnaire. En revanche, celui-ci devra inclure dans son offre l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission et à la mobilisation de son équipe, notamment les honoraires, les déplacements, l'hébergement et les autres dépenses liées à l'exécution des prestations. Ces éléments sont clairement mentionnés dans le CSC.
- **Question 5 : Les 40 coopératives correspondent-elles à 40 coopératives distinctes avec un seul représentant par coopérative ?**
Réponse : Conformément à la section 5.3 des TDR (modalités d'organisation), la formation se déroulera en deux sessions :
 - **Une session à Taroudant pour un groupe de 20 personnes ;**
 - **Une session à Marrakech pour un groupe de 20 personnes.****Les 40 participants correspondent donc à un représentant par coopérative, soit un total de 40 représentants pour 40 coopératives.**
- **Question 6 : Dans le cas où plusieurs représentants seraient mobilisés, combien de représentants sont prévus par coopérative ?**

Réponse : Pour les sessions de formation prévues dans le cadre de la mission, un seul représentant par coopérative est prévu.

Pour les activités de coaching et d'accompagnement à l'appropriation des outils numériques développés, les personnes mobilisées pourront être :

- la personne chargée du marketing et de la communication digitale au sein de la coopérative ;
 - ou le/la gérant(e) de la coopérative ;
- ou les membres du conseil administratif de la coopérative. Cet accompagnement sera réalisé à distance et en présentiel selon les modalités détaillées au point 5.5 des TDR.

- **Question 7 :** Concernant les représentants des coopératives , les frais de hébergement , restauration et transport ;le cas échéant; doivent -ils être pris en charge par le soumissionnaire dans son offre financière?

Réponse : Le transport, la restauration et l'hébergement des participants à la formation seront assurés par Enabel.

- **Question 8 :** Ces frais sont-ils prévus dans le budget de la mission ou doivent-ils être estimés et intégrés directement par le soumissionnaire dans son offre financière ?

Réponse : voir réponse question 7